



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 6 février 2025, 8h30

AFIN DE POURSUIVRE ET PÉRENNISER SON ACTIVITÉ, CAPELLI A DÉCIDÉ DE SE PLACER SOUS LA PROTECTION DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

À son initiative et dans la continuité de sa restructuration, CAPELLI, a déposé une demande d'ouverture de procédure collective auprès du Tribunal de Commerce de Paris afin d'assurer la poursuite de son activité. Par décision du 5 mars 2025, le Tribunal de Commerce de Paris a placé en redressement judiciaire plusieurs sociétés du Groupe CAPELLI avec une période d'observation de six mois.

Le Groupe CAPELLI est confronté, depuis bientôt trois ans, comme l'ensemble des acteurs du secteur, à l'effondrement du marché immobilier et notamment celui du logement collectif neuf qui a enregistré une baisse historique de plus de 50% entre 2021 et 2024 (source FPI).

Dans ce contexte de crise inédite du marché immobilier et face aux difficultés rencontrées ces dernières semaines pour finaliser le plan de réaménagement de sa dette avec l'ensemble des établissements de crédit et prêteurs obligataires, CAPELLI a demandé au Tribunal de Commerce de Paris de placer la holding et plusieurs sociétés du Groupe sous sa protection. Pour mémoire, en décembre dernier près de 95% des Assemblées Générales des prêteurs obligataires avaient validé le plan de réaménagement de la dette portant le remboursement sur 4 ans à compter du 31 mars 2026 jusqu'au 31 mars 2031, le solde restant étant en cours de négociation.

Par décision du 5 mars 2025, le Tribunal de Commerce de Paris a accepté cette procédure avec une période d'observation initiale de 6 mois. Le projet de restructuration du Groupe sera désormais présenté au Tribunal de Commerce de Paris à l'issue de la période d'observation, résultant d'une restructuration financière équitable pour tous et dans l'intérêt de la société, de ses clients et de ses salariés.

L'objectif premier du Groupe est de poursuivre l'activité en s'appuyant sur les mesures déjà largement mises en place (réorganisation des effectifs et réduction drastique des coûts, sélectivité et abandon de certains programmes en phase amont de conception, ...). Durant cette période, le Groupe pourra également compter sur le soutien de ses partenaires afin de concentrer ses ressources sur la livraison des chantiers en cours, la cession des projets les plus exposés, l'identification et le lancement de nouveaux programmes. Par ailleurs, le Groupe CAPELLI entend profiter de l'amélioration du marché immobilier qui semble se confirmer.

« Dans cette période clé pour notre Groupe, je tiens à adresser mes sincères remerciements à l'ensemble de nos partenaires pour leur soutien précieux et leur confiance renouvelée. Je souhaite également saluer avec une profonde reconnaissance le travail et l'investissement de nos équipes. Leur mobilisation exemplaire et leur détermination sont des éléments fondamentaux qui nous permettent d'aborder l'avenir avec résilience. » déclare Christophe Capelli, Président Directeur Général de CAPELLI.

Le marché sera tenu régulièrement informé de l'avancement de cette procédure et de la situation financière du Groupe. CAPELLI a sollicité auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) un délai supplémentaire pour établir ses états financiers semestriels 2024/2025. Le Groupe devait initialement les publier le 31 janvier 2025. Ce report est justifié par la charge de travail supplémentaire supportée par les équipes administratives dans un contexte de réduction des effectifs.

Dans ce contexte, la suspension de la cotation des actions CAPELLI (FR0012969095 – ALCAP) reste maintenue.





À propos du Groupe CAPELLI

Fort de plus de 40 ans dans la conception d'espaces de vie, le Groupe s'est concentré depuis plus de 15 ans sur la promotion immobilière de logements. Actif à travers 8 implantations en Europe (Paris, Lyon, Archamps, Lille, Bordeaux, Marseille, Luxembourg et Genève), le Groupe adresse 4 typologies de clients : les propriétaires occupants, les investisseurs personnes physiques, les investisseurs institutionnels et les bailleurs sociaux. En complément de son offre de logements (collectifs, tour d'habitation, villa duplex, réhabilitation), le Groupe développe des produits clés en main de type résidences gérées (étudiantes, seniors, hôtelières, affaires). Sa croissance organique historique soutenue s'appuie sur la qualité de ses 90 collaborateurs internalisant de nombreux savoir-faire avec des développeurs fonciers, bureaux d'études et forces de vente internes.

Le Groupe dirigé et détenu à 73,74% par la famille Capelli est coté sur Euronext Growth Paris – Code Isin : FR0012969095 - ALCAP

Contacts

Christophe Capelli - Président Directeur Général

Rodolphe Peiron - Directeur Général Adjoint

Tel : + 33 (0)4 78 47 49 29 – <https://capelli-immobilier.fr>

